

AVRIL 2021

# Rapport annuel sur la mise en œuvre de la COP en 2020

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE  
DE FRANCE COMPETENCES

## Table des matières

<b>1. EN SYNTHÈSE : MALGRÉ LA CRÉATION RÉCENTE DE FRANCE COMPÉTENCES ET LE CONTEXTE DIFFICILE DE L'ANNÉE 2020, LES ACTIONS PRÉVUES PAR LA COP ONT ÉTÉ RÉALISÉES ET PRES DE 90% DES OBJECTIFS PRÉVUS PAR LES INDICATEURS ONT ÉTÉ ATTEINTS .....</b>	<b>2</b>
<b>1.1. 2020 : une institution encore récente, dans un contexte marqué par la crise sanitaire.....</b>	<b>2</b>
1.1.1. Une année de consolidation de l'institution et de ses missions .....	2
1.1.2. Une année marquée par la Covid-19, qui n'a toutefois pas empêché le bon fonctionnement de l'institution .....	3
<b>1.2. Des objectifs 2020 atteints à hauteur de près de 90% (14 indicateurs sur 16 pertinents en 2020 ; 2 partiellement atteints).....</b>	<b>3</b>
<b>2. RAPPEL DES MISSIONS DE FRANCE COMPÉTENCES ET DES ORIENTATIONS DE LA COP.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Les missions de France compétences .....</b>	<b>4</b>
<b>2.2. Les grands axes et objectifs de la COP.....</b>	<b>5</b>
<b>3. BILAN DÉTAILLÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COP EN 2020 .....</b>	<b>6</b>
<b>AXE STRATÉGIQUE N°1 : RÉGULATION DU MARCHÉ (VOLET DEMANDE) : FAVORISER L'IDENTIFICATION DES BESOINS EN COMPÉTENCES DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES .....</b>	<b>6</b>
Objectif n°1 : Développer l'accompagnement des actifs occupés dans leur évolution professionnelle, notamment <i>via</i> le CEP.....	6
Objectif n°2 : Améliorer l'identification des besoins en compétences des entreprises, notamment en animant les travaux des observatoires de branches .....	7
<b>AXE STRATÉGIQUE N°2 : RÉGULATION DU MARCHÉ (VOLET OFFRE) : CONTRIBUER À FAIRE ÉVOLUER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE ET PÉDAGOGIQUE DES OFFREURS DE FORMATION AFIN D'AMÉLIORER LE RAPPORT QUALITÉ/PRIX DES FORMATIONS.....</b>	<b>8</b>
Objectif n°3 : Participer à l'émergence des « bons prix » de marché, notamment par la régulation des niveaux de prise en charge .....	8
Objectif n°4 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation (dans toutes ses dimensions : certifications professionnelles, offreurs de formation, actions concourant au développement des compétences).....	9
<b>AXE STRATÉGIQUE N°3 : PERFORMANCE GLOBALE DU SYSTÈME : FINANCER, PAR LES FONDs LEGAUX MUTUALISÉS, LE SYSTÈME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE DE FAÇON SOUTENABLE ET OPTIMALE.....</b>	<b>10</b>
Objectif n°5 : Assurer une veille sur la soutenabilité financière du système .....	10
Objectif n°6 : Garantir une allocation optimale des ressources confiées à France compétences.....	11
<b>AXE STRATÉGIQUE N°4 : PERFORMANCE GLOBALE DU SYSTÈME (VOLET ACTEURS) : FAVORISER L'EFFICACITÉ ET LA MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS DU SYSTÈME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE.....</b>	<b>11</b>
Objectif n°7 : Eclairer et orienter l'action des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage .....	11
Objectif n°8 : Contribuer à l'animation et à l'outillage de certains acteurs intermédiaires.....	13
<b>OBJECTIF TRANSVERSAL : ASSURER UNE GESTION ET UN PILOTAGE EXEMPLAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>14</b>

## 1. EN SYNTHÈSE : MALGRÉ LA CRÉATION RÉCENTE DE FRANCE COMPÉTENCES ET LE CONTEXTE DIFFICILE DE L'ANNÉE 2020, LES ACTIONS PRÉVUES PAR LA COP ONT ÉTÉ RÉALISÉES ET PRES DE 90% DES OBJECTIFS PRÉVUS PAR LES INDICATEURS ONT ÉTÉ ATTEINTS

La Convention d'objectifs et de performance (COP), approuvée par le Conseil d'administration du 6 février 2020, a été signée entre l'Etat et France compétences en avril 2020. Elle fixe les orientations de l'institution pour la période 2020-2022.

Dans le cadre de ses modalités de suivi, la COP prévoit la réalisation annuelle d'un rapport sur sa mise en œuvre. Ce premier rapport présente les principales réalisations de l'année 2020, correspondant aux 9 objectifs fixés à France compétences, ainsi que les résultats obtenus pour les 17 indicateurs ou jalons calendaires prévus par la COP.

### 1.1. 2020 : une institution encore récente, dans un contexte marqué par la crise sanitaire

#### 1.1.1. Une année de consolidation de l'institution et de ses missions

2019, première année d'existence de France compétences, avait été marquée par un triple défi. Premièrement, rassembler des équipes issues de trois structures aux fonctionnements et statuts différents. Deuxièmement, mettre en place la gouvernance de France compétences avec son Conseil d'administration et ses commissions. Troisièmement, respecter les échéances réglementaires auxquelles nous étions confrontés. A ce dernier titre, en un an, France compétences a notamment bâti les règles et assuré les répartitions financières, lancé la dématérialisation des demandes d'enregistrement de certification professionnelle, émis des recommandations auprès des branches professionnelles pour mieux réguler les coûts et prises en charge des contrats d'apprentissage, instauré un Comité scientifique pour être en veille constante sur l'évolution des métiers et organisé le conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés.

2020 a été, malgré le contexte de crise sanitaire et économique, l'année de la consolidation de la mise en place de l'institution et de ses missions.

- **La gouvernance est devenue un vrai lieu de débat et d'échanges d'expertise** : fréquence mensuelle des conseils d'administration en présentiel, distanciel ou vote électronique, montée en charge des différentes commissions, compte-rendu au Conseil de l'activité des commissions, organisation de plusieurs séminaires de réflexion des administrateurs suite au rapport IGF-IGAS sur « *les conséquences financières de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle* », interventions de partenaires extérieurs devant le Conseil (Haut-Commissariat aux compétences, Caisse des Dépôt et Consignations).
- **France compétences s'est inscrite dans une perspective stratégique pluriannuelle** : séminaires du Conseil d'administration, signature de la COP, adoption d'un Schéma directeur des systèmes d'information, mise en place d'un plan pluriannuel d'achats ;
- **L'institution a consolidé son organisation interne** : formalisation de process internes, réalisation d'une cartographie des risques internes, signature du nouvel accord collectif sur les conditions d'emplois au sein de l'institution, lancement des travaux relatifs à la mise en place d'un référentiel métier et d'un barème des rémunérations, début des travaux de préparation du futur déménagement du site immobilier, etc.

### 1.1.2. Une année marquée par la Covid-19, qui n'a toutefois pas empêché le bon fonctionnement de l'institution

La pandémie de Covid-19 a impacté les missions, les actions et l'organisation de France compétences. Dans ce contexte sans précédent, l'institution a mobilisé l'ensemble de ses équipes et pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de ses services et de ses missions, d'ajuster au mieux sa feuille de route ainsi que son organisation du travail.

La crise sanitaire a amené l'institution à revoir son organisation du travail pour s'adapter aux règles sanitaires. France compétences a ainsi déployé très largement le télétravail, remplacé les réunions physiques par des audios et visioconférences, organisé des événements sous forme 100% numérique (webinaires), etc. Cette organisation du travail a donné lieu à des accords avec les représentants du personnel. Elle a été ajustée à plusieurs reprises tout au long de l'année, selon l'évolution de la situation.

Malgré ces contraintes, France compétences a poursuivi son activité (accroissement du volume de dossiers de certification instruits, exercice complémentaire de détermination des niveaux de prise en charge de l'apprentissage, répartition financière et péréquation, événements avec les OPMQ, pilotage des opérateurs du Conseil en évolution professionnelle (CEP) des actifs occupés etc.). Sur ce dernier sujet, France compétences s'est notamment mobilisée auprès des opérateurs régionaux pour assurer la continuité de service. Malgré le confinement, les opérateurs, particulièrement réactifs, se sont organisés pour délivrer, à distance, conseil et accompagnement.

Si la crise sanitaire a conduit à décaler de quelques mois certaines actions prévues en matière d'évaluation, certaines autres ont au contraire été enrichies pour prendre en compte ce nouveau contexte (cf. *infra*).

### 1.2. Des objectifs 2020 atteints à hauteur de près de 90% (14 indicateurs sur 16 pertinents en 2020 ; 2 partiellement atteints).

La COP fixe quatre axes prioritaires déclinés en huit objectifs stratégiques et 17 indicateurs de suivi.

14 indicateurs de suivi sur les 16 pertinents en 2020 sont atteints, soit presque 90% des objectifs fixés.

La crise sanitaire a engendré des retards et des réajustements ont été nécessaires s'agissant de la réalisation des indicateurs 5 et 12, qui ne sont donc que partiellement atteints (cf. *infra*).

L'indicateur 11, relatif au rapport sur l'usage des fonds (cf. *infra*), est considéré sans objet en 2020. Ainsi, seuls 16 des 17 indicateurs sont pertinents pour 2020.

Ces indicateurs ne rendent que partiellement compte de l'activité de l'institution qui s'est déployée sur l'ensemble des missions confiées par la loi à France compétences, comme en attestent les éléments présentés dans le présent rapport, portant sur des objectifs mentionnés dans la COP mais ne faisant pas l'objet d'un suivi par un indicateur.

Enfin, plus globalement, l'enjeu de la trajectoire financière du système de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, mis en lumière notamment par le rapport IGF-IGAS précité, a donné lieu à de nombreux travaux par France compétences, à des séminaires des administrateurs et à des échanges nourris avec le ministère de tutelle, qui se poursuivront en 2021.

## 2. RAPPEL DES MISSIONS DE FRANCE COMPETENCES ET DES ORIENTATIONS DE LA COP

### 2.1. Les missions de France compétences

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » réforme en profondeur le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Face aux enjeux économiques actuels et à l'évolution des métiers comme des compétences, cette nouvelle organisation de la formation professionnelle se veut un outil au service de la performance de notre modèle économique et social. Avec, au cœur du dispositif, la personne, quel que soit son statut, actrice de son évolution professionnelle : la réforme a pour ambition de faciliter l'accès à la formation et à l'apprentissage, pour que tout citoyen puisse se saisir de ces nouveaux outils pour s'insérer, évoluer à son poste, se reconverter, compléter ou approfondir ses compétences.

C'est dans ce contexte socio-économique et législatif, que France compétences est née le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec pour mission clé d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Outre la répartition des fonds mutualisés aux différents acteurs, France compétences participe à la régulation de la qualité de la formation, ainsi que des coûts et règles de prise en charge des formations. Son rôle est moteur dans la transformation de l'offre puisqu'elle participe, en lien avec les branches professionnelles, à la construction des certifications professionnelles (titres et diplômes professionnels, certificats de qualification professionnelle). Par ses différentes actions, France compétences contribue également à la mise en place d'un système lisible, cohérent et équitable pour l'évolution et la transition professionnelle des actifs, ce qui passe notamment par la transparence et la simplification du système.



France compétences est l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ses objectifs ? Promouvoir le développement des compétences et l'acquisition des certifications professionnelles et contribuer à l'égalité d'accès pour tous à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Seule instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage, France compétences est un établissement public national à caractère administratif. Placée sous la tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle, France compétences est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ses orientations stratégiques sont déterminées par une gouvernance quadripartite composée de représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatifs au niveau national et interprofessionnel, et de personnalités qualifiées.

Elle se situe donc au cœur d'un écosystème dynamique, en travaillant avec les principaux acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

## 2.2. Les grands axes et objectifs de la COP

La structuration de la COP, autour de ses axes et objectifs stratégiques, permet de mettre en évidence la cohérence de l'ensemble des différentes missions confiées par la loi à France compétences, autour de deux grandes missions :

- la régulation du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage (régulation de la demande, en éclairant notamment les actifs et les entreprises, comme régulation de l'offre, en agissant sur les coûts et sur la qualité, qu'il s'agisse de la qualité des formations et celle des certifications professionnelles) ;
- l'amélioration de la performance du système dans son ensemble, au-delà de la seule régulation du marché, par une approche globale des enjeux financiers du système (allocation des moyens, soutenabilité) et par une contribution à une plus grande synergie entre les acteurs.

Même si France compétences ne dispose que d'une partie des leviers de régulation, elle met en œuvre des missions couvrant un large spectre, comme en témoigne les activités dont ce rapport rend compte.



### 3. BILAN DETAILLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COP EN 2020

#### AXE STRATEGIQUE N°1 : REGULATION DU MARCHÉ (VOLET DEMANDE) : FAVORISER L'IDENTIFICATION DES BESOINS EN COMPETENCES DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES

Une des dimensions de la régulation du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage est de favoriser l'identification des besoins en compétences, afin d'éclairer les choix des actifs et des entreprises. A ce titre, France compétences agit à trois niveaux : en organisant le conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés (CEP), en fixant un cadre harmonisé pour les projets de transition professionnelle et en animant les travaux des observatoires de branches.

Objectif n°1 : Développer l'accompagnement des actifs occupés dans leur évolution professionnelle, notamment *via* le CEP

#### ❖ Développer la mobilisation du CEP par les actifs occupés

2020 a marqué l'ouverture du service CEP actifs occupés, l'installation des 18 opérateurs régionaux sur les territoires et la mise en place des partenariats, ainsi que la structuration de la relation de pilotage entre les opérateurs et France compétences.

100 937 actifs occupés ont eu recours au CEP en 2020. Le nombre d'entrées et les profils de bénéficiaires sont équivalents à ce que l'on pouvait observer en 2018. Ce bilan est donc prometteur en cette année d'installation bousculée par la crise sanitaire.

En région, les opérateurs ont développé de nombreuses actions de promotion, qui ont contribué au recours, mais le service public CEP manque encore de notoriété.

**Indicateur 1 : Progression annuelle de la mobilisation par les actifs occupés du CEP délivré par les opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences : 100 937 actifs occupés ont eu recours au CEP en 2020.** Pour cette première année de mise en place et malgré la crise, c'est bien plus qu'en 2019 (année de transition) et équivalent à ce que l'on pouvait observer en 2018 concernant la mobilisation auprès des opérateurs alors en charge du CEP des actifs occupés.

#### ❖ Promouvoir et réguler la qualité de service du CEP des actifs occupés

Avec 666 sites et permanences implantés au plus près des bassins de vie et d'emploi, le service CEP s'est imposé comme un service de proximité. Les services à distance, prévus initialement, se sont adaptés en réactivité face aux exigences du confinement. La demande d'accompagnement à distance est restée forte, tout au long de 2020. Les opérateurs régionaux ont très vite maîtrisé les exigences qualité du CEP. Ils se sont engagés dans une diversité de partenariats utiles au recours et aux parcours. Pour autant, les délais d'accès au service restent parfois à améliorer. Un juste équilibre doit être trouvé entre la réponse à une demande de prestation courte et réactive et la nécessité de proposer un service plus approfondi quand il y a un besoin. La mission du CEP sur l'ingénierie de parcours et de compétences doit être légitimée et mieux déployée.

**Indicateur 2 : Taux de satisfaction des usagers du CEP - qualité et utilité perçue : 90 %\* des bénéficiaires déclarent le service « utile et de qualité ».**

*\*Donnée issue de l'enquête qualité menée par France compétences à partir d'avril 2020 auprès de l'ensemble des bénéficiaires à l'issue du service. L'indice est calculé à partir des réponses aux questions sur la facilité d'accès au service, la relation au conseiller, la personnalisation de l'accompagnement, l'efficacité du conseil, la satisfaction globale.*

#### ❖ Harmoniser les règles, modalités et priorités de prise en charge des projets de transition professionnelle

Le Conseil d'administration de France compétences du 17 décembre 2020 a approuvé trois recommandations relatives aux règles, priorités, et modalités de prise en charge des projets de transition professionnelle (PTP), et une recommandation relative à la dotation complémentaire attribuée au titre de France relance.

Ces recommandations, qui font suite aux deux recommandations de 2019, précisent les règles d'éligibilité des publics et des projets pris en charge au titre des financements du PTP pour garantir une pratique harmonisée et donc une égalité de traitement dans l'accès à ces financements. Elles définissent des priorités et des modes de

priorisation harmonisés des prises en charge au regard des types de publics ou de projets et inscrivent ainsi les financements du PTP, d'initiative individuelle, au service des politiques de formation professionnelle tant nationale que régionales. Elles reprennent également les éléments relatifs à la détermination de la rémunération et à la vie d'un dossier financé issues de productions paritaires qui étaient appliquées au titre du congé individuel de formation et sont complétés d'éléments nouveaux couvrant l'ensemble des étapes attachées à une demande (modalités de réception, d'instruction et de décision). Elles permettent ainsi de sécuriser les décisions des associations Transitions pro qui pourront se référer à un socle de règles opposables notamment en cas de recours, et mobilisables en cas de médiation.

Par ailleurs, [un guide a été produit](#), qui dresse un panorama détaillé et organisé, à visée opérationnelle, de l'ensemble des règles, priorités et modalités de prise en charge applicables pour la prise en charge des PTP, qu'elles soient issues du code du travail ou des recommandations de France compétences. Ce guide se veut l'outil de référence des professionnels impliqués dans l'accompagnement et le financement des projets de transition professionnelle, en premier lieu des collaborateurs des Transitions pro.

**Indicateur/Jalon 3 :** *Fin 2020, recommandations complémentaires en matière de règles, priorités et modalités de prise en charge des financements alloués aux projets de transition professionnelle engagés au titre du compte personnel de formation : Le Conseil d'administration de France compétences du 17 décembre 2020 a approuvé trois recommandations* relatives aux règles, priorités, et modalités de prise en charge des PTP, et une recommandation relative à la dotation complémentaire attribuée au titre de France relance.

Objectif n°2 : Améliorer l'identification des besoins en compétences des entreprises, notamment en animant les travaux des observatoires de branches

### ❖ **Consolider, animer et rendre public les travaux des observatoires de branches**

L'année 2020 a permis de lancer à grande échelle la triple mission confiée à France compétences de consolider, animer et rendre public les travaux des observatoires de branche (OPMQ – observatoires prospectifs des métiers et des qualifications). Cela s'est d'abord traduit par la [réalisation d'une enquête conjointe France compétences / CEREQ, quantitative et qualitative](#), menée auprès des responsables techniques et de leurs commanditaires politiques des CPNE (*Pour une synthèse de ces travaux, voir la publication de décembre 2020, accessible [ici](#)*). Cette enquête a permis de rendre compte de la diversité des positionnements des OPMQ et de repérer les points essentiels sur lesquels des travaux techniques communs aux observatoires pouvaient se mettre en place : repérage des passerelles entre métiers, intérêt d'échanges méthodologiques entre observatoires, organisation d'une diffusion des travaux des OPMQ au-delà de la branche.

Sur cette base et en étroite relation avec la Commission Evaluation de France compétences, des [groupes de travail avec des responsables techniques des observatoires](#) ont permis, notamment, le [développement d'un outil modulaire d'intelligence artificielle pour faciliter le codage des libellés de métiers ou de formations](#) dans n'importe quel référentiel (ROME, Formacode, mais aussi référentiels de branche). Un tel outil facilite la « traduction » d'un référentiel à l'autre, le repérage de passerelles et donc à terme rend possible les travaux interbranches. D'autres travaux ont été engagés fin 2020 pour capitaliser, avec l'appui de la DGEFP, les méthodologies déployées par les observatoires pour analyser les effets de la crise sanitaire et économique sur leurs métiers.

**Indicateur / Jalon 4 :** *Evènement de lancement des travaux avec les OPMQ au cours du premier semestre 2020 : Un évènement de grande ampleur (plus de 250 participants) a été réalisé le 24 juin 2020* (sous la forme d'un webinaire pour respecter les contraintes sanitaires ; accessible [ici](#)). Un second évènement, sous forme d'ateliers donnant la parole aux OPMQ eux-mêmes, en étroite coordination avec le CEREQ et la DGEFP, s'est tenu le 19 janvier 2021.

**Indicateur / Jalon 5 :** *Préparation et réalisation de l'enquête de satisfaction sur la qualité de l'offre de services des OPCO / 2020 : enquête Flash auprès des entreprises sur leurs attentes à l'égard des OPCO* : Dans le cadre de la coordination entre partenaires de l'évaluation (voir objectif n°7), **une synthèse de ce que l'on sait de l'offre de services des OPCO a été produite fin 2020**, en s'appuyant notamment sur une enquête réalisée à la mi-2020 par France Stratégie. Ce travail a été jugé plus opportun qu'une enquête flash auprès d'un échantillon d'entreprise sur l'offre de service des OPCO en 2020, année particulière pour les OPCO (année de transition de la réforme, Covid).

## **AXE STRATEGIQUE N°2 : REGULATION DU MARCHÉ (VOLET OFFRE) : CONTRIBUER A FAIRE EVOLUER LE MODELE ECONOMIQUE ET PEDAGOGIQUE DES OFFREURS DE FORMATION AFIN D'AMELIORER LE RAPPORT QUALITE/PRIX DES FORMATIONS**

Réguler le marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage signifie également faire évoluer le modèle économique et pédagogique des prestataires de formation, afin d'améliorer le rapport qualité/prix. A ce titre, France compétences favorise l'émergence des « bons prix » du marché et de prestations de qualité, via la régulation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, l'observation des coûts, la contribution à la mise en place du nouveau système qualité et la garantie d'une offre de certification professionnelle fiable et lisible.

Objectif n°3 : Participer à l'émergence des « bons prix » de marché, notamment par la régulation des niveaux de prise en charge

### **❖ La poursuite de l'objectif de convergence des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage**

Un premier exercice de définition des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par les branches professionnelles en février 2019 avait donné lieu à des recommandations du Conseil d'administration de France compétences en date du 13 mars 2019. Les niveaux de prise en charge ainsi déterminés ont pu être appliqués aux contrats signés dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Pour compléter cet exercice, un second exercice de détermination des niveaux de prise en charge de l'apprentissage a été lancé en 2020 auprès des branches professionnelles afin de couvrir les diplômes ou titres nouvellement ouverts à l'apprentissage. Ce sont 1 100 diplômes ou titres professionnels supplémentaires qui ont donné lieu à des décisions des branches et qui ont fait l'objet de recommandations lors du Conseil d'administration de France compétences du 15 octobre 2020.

Au total, en 2019 et 2020, les procédures de détermination des niveaux de prise en charge de l'apprentissage ont mobilisé 190 Commissions paritaires de branches professionnelles qui ont émis 37 690 tarifs afin de couvrir 4 400 diplômes ou titres professionnels éligibles à l'apprentissage. Sur ces bases, France compétences a émis 11 834 recommandations de non-convergences (soit 30% du total des décisions) amenant les branches à corriger leurs niveaux de prise en charge pour les amener à plus d'homogénéité.

### **❖ La mise en place d'un mécanisme d'observation des coûts et des règles de prise en charge en matière de formation professionnelle et d'apprentissage**

Tout centre de formation d'apprentis a l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique et de la transmettre à France compétences afin qu'elle puisse assurer sa mission de veille, d'observation et de transparence des coûts et des règles de prise en charge en matière d'apprentissage.

Une large concertation avec les réseaux de CFA a été menée depuis octobre 2020 afin de préciser le contenu attendu des remontées des charges et produits liées à l'apprentissage ainsi que les supports permettant ces remontées. Après ce travail de concertation, une procédure dédiée et accessible à tous les organismes concernés, a été mise en place par France compétences. A partir de début avril 2021, les organismes concernés peuvent s'inscrire sur une plateforme internet afin d'y déposer, jusqu'au 15 juillet, leurs données comptables relatives à l'exercice 2020.

Les éléments comptables et financiers ainsi remontés à France compétences lui permettront d'observer, d'ici fin 2021, les coûts par CFA et par certification et de les rapprocher avec les niveaux de prise en charge décidés par les branches professionnelles et recommandés par France compétences. Cette analyse permettra, notamment : de réaliser une matrice de comparaison des coûts par certifications et par CFA ; de déterminer ainsi les prochains niveaux de prise en charge sur la base d'une observation objectivée et exhaustive.

**Indicateur 6 : Mise en place en 2020 du mécanisme d'observation des coûts : L'essentiel des travaux préparatoires pour la mise en place du mécanisme d'observation des coûts en matière d'apprentissage, via la remontée à France compétences de la comptabilité analytique des CFA, ont été menés courant 2020, pour une information des acteurs en janvier 2021 et un lancement opérationnel de la procédure début avril 2021.**

**Indicateur 7 : Taux de réduction des écarts de niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par certification, entre deux exercices (début 2020 par rapport aux CFO) : 85%\*.**

\* Ce taux a été établi en comparant l'écart moyen calculé à partir des écarts pour chaque certification avant la réforme (tarifs préfectoraux) avec l'écart moyen calculé à partir des écarts maximaux recommandés aux branches par France compétences, pour chaque certification (« fourchettes de convergence »), sur la base des 45 principales certifications représentant 42% des effectifs (impossibilité d'un appariement exhaustif des bases avant/après réforme). Il convient de noter que de nombreuses branches initialement non convergentes ont fait le choix d'un niveau de prise en charge à l'intérieur des fourchettes émises par France compétences. Ce faisant, si l'indicateur avait été calculé en prenant les seuls niveaux de prise en charge définitifs des branches, la réduction des écarts avec les coûts préfectoraux de l'apprentissage serait encore plus forte.

Objectif n°4 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre de formation (dans toutes ses dimensions : certifications professionnelles, offreurs de formation, actions concourant au développement des compétences)

### ❖ La qualité des offreurs de formation (« organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences »)

La loi Avenir professionnel prévoit que la certification Qualité peut être délivrée par une instance de labellisation reconnue par France compétences pour une période de 3 ans. Dans ce cadre, [France compétences a reconnu, en décembre 2019, 7 instances de labellisation](#) : le réseau des E2C, la Fédération nationale des bilans de compétences, France éducation internationale, EDUFORM, la Région Occitanie, le ministère de l'Intérieur (Délégation à la sécurité routière) et le réseau national des APP. Fin 2020, les 7 instances de labellisation avaient délivré la certification « qualiopi » auprès de 240 organismes de formation. Ce chiffre devrait connaître une forte évolution en 2021 car l'obligation de bénéficier de la certification « qualiopi » pour être destinataire des fonds publics ou mutualisés de la formation professionnelle et de l'apprentissage entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Par ailleurs, France compétences avait la responsabilité d'organiser une [conférence sur la qualité dans l'enseignement supérieur, qui s'est tenue le 3 novembre 2020](#). Elle a réuni le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère du travail, le HCERES et la CTI. Cette conférence a permis, d'une part, d'identifier les correspondances entre les référentiels Qualité utilisés au sein des universités, des écoles de commerce et des écoles d'ingénieurs, d'autre part de corriger les écarts constatés avec le référentiel Qualité applicable aux organismes de formation. La conférence a aussi fait ressortir la nécessité de faire figurer les établissements d'enseignement supérieur ayant satisfait aux évaluations du HCERES et de la CTI sur la liste publique du ministère du Travail recensant les organismes certifiés « qualiopi ».

Enfin, dans le cadre de sa mission d'observation, [France compétences a piloté une étude](#), à partir d'entretiens menés auprès d'organismes de formation et de CFA, complétés par l'interrogation d'organismes certificateurs et d'instances labellisées ainsi que de financeurs. Cette étude contribue à explorer et à comprendre les positions et les logiques d'action des prestataires à l'égard de la certification « qualiopi » et de son déploiement.

### ❖ La qualité des certifications professionnelles

A travers sa mission d'établissement du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et du Répertoire spécifique (RS), France compétences doit garantir la qualité et la pertinence des certifications professionnelles et des certifications/habilitations. Afin de partager ces attendus avec les organismes certificateurs, [France compétences a établi et publié des notes de doctrine, un guide pratique et a participé à de nombreux webinaires](#).

Ces actions de clarification se sont accompagnées d'une augmentation significative des demandes d'enregistrement. Ainsi, France compétences et sa commission de la certification ont traité près de 2100 dossiers dans un délai moyen d'examen de la recevabilité administrative de 20 jours (17 jours pour les seuls dossiers RNCP) et d'instruction d'un peu moins de 5 mois (un peu plus de 5 mois pour les seuls dossiers RNCP). Avec le délai de consultation de la commission et le délai de notification de la décision, [le délai de traitement moyen est légèrement supérieur à 6 mois \(contre 10 mois avant à la création de France de compétences\)](#).

Les exigences qualité associées à la réforme ont entraîné un taux d'acceptation moyen au RNCP de 62% (77% pour les dossiers en renouvellement) et de 18% au répertoire spécifique. La clarification de la description de l'offre de certification de l'enseignement supérieur *via* les fiches nationales LMD, l'identification des certifications caduques et les conditions plus exigeantes d'enregistrement ont entraîné une [réduction de plus de moitié du RNCP qui contient maintenant 4882 certifications actives contre plus de 10 000 avant la réforme](#).

Cette meilleure lisibilité des répertoires (et de la reconnaissance de l'Etat associée) a été renforcé par l'amélioration continue du système d'information de la certification, la publication des données des répertoires en *open data* et les travaux d'interfaçage avec le SI CPF. L'amélioration de la régulation intervient aussi en cours

d'enregistrement avec une [coordination des contrôles avec la Caisse des dépôts et consignations](#) et le chantier d'identification des habilitations à former des organismes de formation qui a permis le recensement de près de 70 000 habilitations, contribuant à une meilleure transparence du secteur de la formation professionnelle.

Enfin, France compétences a mis en œuvre en 2020 un nouvel appel à contributions sur les métiers émergents ou en particulière évolution à destination des branches professionnelles qui a permis l'[identification partagée de 20 nouveaux métiers émergents ou en particulière évolution](#). Cette nouvelle procédure, simplifiée pour répondre aux évolutions rapides des besoins en compétences, a représenté en 2020 8% des demandes d'enregistrement au RNCP, proportion qui sera probablement plus importante en 2021.

**Indicateur 8 : Délai d'examen de la recevabilité des demandes d'enregistrement au RNCP : 17 jours.**

**Indicateur 9 : Délai d'instruction des demandes d'enregistrement au RNCP : 5,3 mois (161 jours).**

### **AXE STRATEGIQUE N°3 : PERFORMANCE GLOBALE DU SYSTEME : FINANCER, PAR LES FONDS LEGAUX MUTUALISES, LE SYSTEME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE DE FAÇON SOUTENABLE ET OPTIMALE**

France compétences contribue à la performance globale du financement du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage de deux manières : par une fonction de veille et d'alerte sur la soutenabilité financière du système ; et par une fonction de répartiteur unique, recherchant une allocation optimale des fonds issus des contributions légales.

[Objectif n°5 : Assurer une veille sur la soutenabilité financière du système](#)

#### **❖ Développer une expertise financière et jouer un rôle d'alerte**

Tout au long de l'exercice 2020, les équipes techniques de France compétences ont conçu et développé une expertise financière afin d'établir un diagnostic et de présenter une analyse (infra-annuelle et pluriannuelle) de la situation financière de l'institution.

Ainsi, [des projections budgétaires et financières ont été produites et régulièrement actualisées](#) au regard :

- des impacts, principalement sur les ressources, de la pandémie de COVID-19 ;
- de l'activité prévisionnelle et réelle des différents acteurs, principalement les OPCO pour les engagements sur l'alternance (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage stock repris et nouveau flux 2020, Pro A, etc.) et la Caisse des dépôts et consignations pour les engagements liés CPF.

Au regard de ces projections, France compétences a contribué à éclairer tant le ministre chargé de la formation professionnelle que le Conseil d'administration, sur la soutenabilité du système.

Ces travaux ont également contribué à donner au Conseil d'administration une vision globale des enjeux, conforme à sa vocation de lieu d'échanges d'expertise et de débat stratégique.

#### **❖ Améliorer en continu la maîtrise des risques encourus par France compétences**

Fin 2019, une [cartographie des risques](#) a été établie par le cabinet NSK (Commissaires aux comptes) et présentée au Conseil d'administration. Le 22 décembre 2020, France compétences a lancé un marché afin de sélectionner deux prestataires. Le premier sera chargé de l'audit interne (tester la fiabilité, la conformité et l'efficacité des procédures et des systèmes de gestion et de contrôle). Le second devra accompagner France compétences pour renforcer son contrôle interne dans la durée.

**Indicateur/Jalon 10 : Réalisation d'une cartographie des risques (au T1 2020 au plus tard) et élaboration et mise en œuvre une politique de contrôle/audit interne (à partir de 2020 ; avec un suivi annuel) : La première cartographie des risques a été établie dès fin 2019. Elle sera mise à jour en 2021. Par ailleurs, un prestataire externe a été retenu fin 2020 pour mettre en œuvre un plan de Contrôle Interne des systèmes de gestion et de contrôle de l'institution.**

## Objectif n°6 : Garantir une allocation optimale des ressources confiées à France compétences

France compétences a mis en place la production de **tableaux de bord trimestriels** permettant :

- de donner de la visibilité aux acteurs sur les affectations des ressources que France compétences redistribue ou gère directement ;
- de suivre l'exécution du budget de fonctionnement et d'intervention au cours de l'exercice.

Pour atteindre ces objectifs, **un ensemble d'outils et mécanismes de répartition, de suivi et d'ajustements des ressources** a été mis en place afin de garantir une meilleure allocation des fonds, au plus près des besoins :

- procédure spécifique de recouvrement de la part des acomptes perçus par les OPCO qui est remontée à France compétences, afin de s'assurer de la perception de l'exhaustivité des fonds qui lui sont dus ;
- versement de la péréquation interbranches aux OPCO au regard d'un besoin de trésorerie prévisionnel ;
- suivi hebdomadaire avec la CDC des engagements pris et des besoins de trésorerie sur le dispositif CPF).

France compétences a pu s'appuyer sur **des enquêtes spécifiques, mises en place avec les OPCO et les associations Transitions pro** (mensuelles ou trimestrielles), permettant :

- d'avoir de la visibilité sur l'activité prévisionnelle et réelle des organismes ;
- de disposer de données budgétaires et financières régulièrement actualisées ;
- d'organiser un système de péréquation pour accompagner les branches (à travers les OPCO) souhaitant développer les formations en alternance mais ne disposant pas des ressources suffisantes.

**Indicateur / Jalon 11 : Publication annuelle du rapport sur l'usage des fonds** : Au regard de la temporalité de production des données définitives (une partie aurait portée sur l'année 2018, antérieure à la réforme) et à la spécificité de l'année 2019 (année de transition), le rendu-compte annuel par France compétences de l'usage des fonds de l'apprentissage, de la formation professionnelle et du CEP débute **à compter de 2021, sur les fonds 2019-2020** (selon les données définitives disponibles courant 2021). Néanmoins : d'une part, France compétences a publié ses propres comptes définitifs 2019 et poursuivi la publication des comptes de l'apprentissage ; d'autre part, les travaux méthodologiques ont été engagés dès 2020 sur le format opportun pour rendre compte de manière globale de l'usage des fonds.

## **AXE STRATEGIQUE N°4 : PERFORMANCE GLOBALE DU SYSTEME (VOLET ACTEURS) : FAVORISER L'EFFICACITE ET LA MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS DU SYSTEME DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE**

Parce qu'elle finance et distribue, régule et contrôle, observe et évalue, informe et rend compte, France compétences est en position de dialogue permanent avec les acteurs du paysage institutionnel de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette proximité fonctionnelle lui permet d'exercer pleinement ses compétences générales en matière d'évaluation, de diffusion de connaissances, de recommandations et de signalement des dysfonctionnements. En cela, France compétences participe à la mise en synergie des acteurs du système et de façon plus globale à l'amélioration de ce dernier.

## Objectif n°7 : Eclairer et orienter l'action des acteurs du système de formation professionnelle et d'apprentissage

### ❖ **Eclairer les réflexions et les décisions des pouvoirs publics et des partenaires sociaux**

Conformément à sa mission prévue par la loi et afin de contribuer à l'amélioration du système de formation professionnelle et d'apprentissage, France compétences se doit d'éclairer et orienter les acteurs du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette mission s'appuie sur :

1. La réalisation d'enquêtes et la publication d'études et de travaux d'évaluation et de prospectives concernant la formation professionnelle et l'alternance, en lien avec d'autres acteurs.

Dans ce cadre, en 2020, un atelier spécifique de la Commission Evaluation a été organisé le 2 décembre. Il a permis de rassembler les principaux producteurs d'expertise publique, afin de **coordonner les programmes de travail** : DARES, CEREP, DEPP, France Stratégie, Réseau des Carif-Oref.

Ont été publiés en 2020 ou début 2021 :

- Février 2020 et 2021 : Comptes de l'apprentissage :
  - Février 2020- Financement et effectifs de l'apprentissage (2017) : [https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2020/02/Rapport-Apprentissage\\_2017.pdf](https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2020/02/Rapport-Apprentissage_2017.pdf)
  - Février 2021 - Financement et effectifs de l'apprentissage (2018) : [https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2021/02/Rapport-Apprentissage\\_2018\\_VF-.pdf](https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2021/02/Rapport-Apprentissage_2018_VF-.pdf)
- Décembre 2020 : Modèles économiques de CFA : <https://www.francecompetences.fr/fiche/600-cfa-interrogés-dans-le-cadre-d'une-enquete-flash-modeles-economiques-des-resultats-encourageants/>
- Décembre 2020 : Enquête CEREQ / France compétences sur les OPMQ : <https://www.cereq.fr/observatoires-prospectifs-des-metiers-et-des-qualifications-lage-de-la-maturite>
- Janvier 2021 : Présentation des premiers résultats de l'enquête sur les logiques d'action des organismes de formation face à Qualiopi, matinée Centre Inffo : <https://www.centre-inffo.fr/site-centre-inffo/actualites-centre-inffo/le-quotidien-de-la-formation/articles-2021/un-quart-des-prestataires-de-formation-vises-par-qualiopi-sont-certifies-matinee-centre-inffo>

2. La publication des rapports annuels institutionnels : le rapport d'activité et le rapport de la Médiatrice.

En juin 2020, France compétences a publié son 1<sup>er</sup> rapport d'activité. Avec la publication de ce rapport d'activité, France compétences revient sur les défis relevés lors de sa première année d'existence. Il montre comme l'institution a tenu en 2019 ses engagements, conformément à ses trois missions légales.

Consulter le rapport ici : <https://www.francecompetences.fr/rapport-dactivite-2019/>

L'année 2020 a été aussi marquée par la publication du 1<sup>er</sup> rapport de la Médiatrice de France compétences. Dans ce rapport, publiée en octobre 2020, la Médiatrice, revient sur les 168 actions de médiations menées et publie ses premières recommandations.

Consulter le rapport ici : <https://www.francecompetences.fr/rapport-mediatrice-2019/>

3. La publication de recommandations afin d'améliorer l'efficacité du système dans son ensemble.

Entre 2019 et 2020, France compétences a émis 11 842 recommandations visant à :

- Favoriser une convergence des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. En s'appuyant sur une méthode claire et objective, France compétences a émis 11 834 recommandations sur les 37 690 niveaux de prise en charge de l'apprentissage proposés par les CPNE. Ces recommandations se retrouvent dans un référentiel unique, publié pour permettre à l'ensemble des acteurs concernés une lecture exhaustive des recommandations émises. Un effort de pédagogie a été déployé dans la publication de ces recommandations tout au long du processus.
- Harmoniser le cadre des projets de transitions professionnelles pour favoriser l'égalité d'accès à la formation. Fin 2020, 4 recommandations ont été émises (cf. *supra* Objectif 1).
- Sécuriser et améliorer les parcours de transition professionnelle. La Médiatrice, dans son rapport d'activité formule 4 recommandations, élaborées à partir de l'analyse des 168 dossiers de médiation qu'elle a instruits au cours de l'année 2019 et visent à améliorer les parcours de transition professionnelle.

**Indicateur 12 : Nombre de publications et d'événements réalisés dans l'année (conforme au programme de travail de la Commission Evaluation, adopté par le Conseil d'administration) : Les deux principaux événements programmés par la Commission Evaluation ont eu lieu** (lancement des travaux avec les OPMQ - cf. objectif 2 et indicateur 5), réunion de coordination avec les organismes d'expertises – cf. *supra*). Concernant les enquêtes et publications associées, **quatre documents ont été publiés** (cf. liste *supra* ; et un 5<sup>ème</sup> produit en 2020 mais résultats présentés en janvier 2021). **La crise sanitaire a conduit à décaler le lancement et la finalisation de certains travaux.** Par exemple, l'enquête portant sur l'impact du nouveau système qualité sur les organismes de formation a été décalée. Les premiers résultats de cette enquête ont été rendus publics en janvier 2021. **En revanche, cela a également amené à compléter le programme de travail.** A titre d'exemple, dans le cadre de l'enquête menée auprès des 600 CFA, publiée en octobre 2020, et portant sur l'impact du nouveau mode de financement du coût-contrat sur leurs modèles économiques, les effets de la crise de la Covid 19 ont été intégrés dans le questionnaire.

**Indicateur 13 : Nombre de visites sur le site web de France compétences :** Le site internet de France compétences bénéficie d'un bon trafic web, compte tenu de sa récente création (mise en place en janvier 2020, après une version minimale transitoire en 2019). **En 2020, près de 700 000 sessions ont été ouvertes par plus de 340 000 visiteurs uniques, et près de 2,2 millions pages ont été consultées.** Des actualités sont publiées très régulièrement (environ 6 par mois en moyenne) et une base documentaire est régulièrement actualisée : délibérations du Conseil d'administration et de la Commission en charge de la certification professionnelle (ainsi que la totalité des notes et notices explicatives), référentiel des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (7 versions), rapports institutionnels, études et enquêtes publiées, etc.

Objectif n°8 : Contribuer à l'animation et à l'outillage de certains acteurs intermédiaires

### ❖ Assurer le suivi du CEP tout opérateur et tout public

En 2020, France compétences a élaboré en lien avec l'Etat, les opérateurs du CEP, les Transitions pro et Certif pro une [première version de méthodologie de suivi de la mise en œuvre du CEP par les Transitions pro](#). Trois ateliers ont été organisés avec les collaborateurs des Transitions pro qui déploient cette mission en région. Ils vont remettre, à la fin du mois d'avril 2021, un rapport à France compétences, après partage et présentation en CREFOP. Les données relatives à l'activité du CEP tous opérateurs en 2019 puis en 2020 ont été livrées aux associations Transitions Pro fin 2020 et début 2021. Ces informations ont vocation à faciliter leur mission de suivi au niveau régional. Une note sur le suivi du CEP, présentée à la Commission Evaluation, précise les sources et les possibilités en matière de suivi et d'évaluation.

### ❖ Mettre en œuvre les systèmes d'information (SI) qui doivent répondre aux besoins prioritaires

cf. Schéma directeur des Systèmes d'Information (SDSI) de France compétences, adopté en février 2020 par le Conseil d'administration.

La [gestion du marché CEP](#) et la collecte des données d'activité est assurée par un système d'information (SI) baptisé EVOL. Il a été déployé à partir de novembre 2019 et progressivement enrichi en 2020. Il permet de piloter le marché, de générer, de tracer et de sécuriser l'ensemble des documents et actes contractuels, et de nourrir l'annuaire CEP de la DGEFP et bientôt la plateforme Agora.

La Direction de la certification professionnelle et le service SI ont continué d'améliorer en 2020 la [plateforme de gestion de l'instruction et enregistrement des certifications](#), mise en service depuis février 2019.

Une nouvelle campagne de fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage a pu être menée en 2020. Elle a mobilisé pour la première fois, [des outils de collecte de données](#) qui ont permis d'améliorer grandement le processus en sécurité et rapidité ; une nouvelle étape est prévue pour 2021 afin d'automatiser le processus allant jusqu'aux délibérations et l'envoi des recommandations aux branches.

De nombreuses démarches ont été entreprises par France compétences pour construire son [futur entrepôt de données \("datalake"\)](#), notamment avec les organismes de protection sociale (ACOSS, CCMSA et GIP-MDS), la Caisse des dépôts et consignations, la DGEFP, la DARES, etc.

### ❖ Animation et outillage méthodologique sous différentes formes

cf. *supra* Objectif 1 sur les [travaux avec les OPMQ](#).

**Indicateur/Jalon 14 : Mise en œuvre opérationnelle d'un SI commun des associations Transitions Pro (au 1<sup>er</sup> trimestre 2021) et accrochage à Agora (2<sup>ème</sup> trimestre 2021) : Sans objet en 2020** (mais les travaux ont été menés en 2020, en vue de la migration des associations Transitions pro Ile-de-France et Bretagne en 2021, ainsi que l'accrochage à Agora).

**Indicateur/Jalon 15 : Mise à disposition des observatoires de branches d'outils communs (2020 pour les premiers) : Un outil de codification a été proposé à des fins de tests à 4 observatoires dès l'été 2020.**

## OBJECTIF TRANSVERSAL : ASSURER UNE GESTION ET UN PILOTAGE EXEMPLAIRES DE L'ETABLISSEMENT

Outre les enjeux RH importants liés à la mise en place de la structure, à la finalisation de la constitution des équipes et à l'amélioration des process RH internes, et outre l'amélioration des autres process internes (cf. supra sur la cartographie des risques et le contrôle interne), l'institution a atteint les objectifs mentionnés dans la COP au titre de l'exemplarité de sa gestion et de son pilotage.

Le Schéma directeur des Systèmes d'Information (SDSI) a été adopté par le Conseil d'administration du 6 février 2020. L'année 2020 a vu un début de déploiement du SDSI, avec notamment la mise en production du SI EVOL pour piloter le marché CEP.

Sur l'année 2020, France compétences a mis en place son premier plan pluriannuel d'action achats, fixant notamment ses objectifs et axes de performances de manière pluriannuelle et l'a présenté à ses instances. Il s'agit désormais de le suivre au fil de l'eau et de poursuivre ses efforts de massification, de mutualisation des achats et de rationalisation de son panel fournisseurs afin d'optimiser sa maîtrise de ses dépenses de fonctionnement en phase avec la COP 2020-2022. France compétences va également mettre l'accent sur ses leviers organisationnels et veiller à sensibiliser l'ensemble de ses directions sur la prise en compte du développement durable dans les stratégies achats.

**Indicateur/Jalon 16 :** *Rendre compte annuellement de l'application des règles déontologiques (mise en place et respect de la charte de déontologie, obligations déclaratives, application des règles de déport, règles relatives aux marchés publics, etc.)* : **Rapport remis en mars 2021, au titre de l'exercice 2020**, par le Référent-déontologue de France compétences.

**Indicateur/Jalon 17 :** *Engager dès 2020 les travaux d'expertise nécessaire à la mise en œuvre de la décision annoncée lors du Comité interministériel de la transformation publique du 15 novembre 2019, relative à Centre Inffo, en vue de l'aboutissement du projet au 1<sup>er</sup> janvier 2022* :

France compétences a engagé, dès 2020, les travaux d'expertise nécessaire à la mise en œuvre de la décision annoncée lors du Comité interministériel de la transformation publique, consistant en un rapprochement avec Centre Inffo. À la suite des arbitrages gouvernementaux de fin 2020, il a été mis fin à ce processus. Malgré cet arbitrage, France compétences prévoit de maintenir le calendrier initial et de déménager au plus tard le 31 mars 2022.

En mars 2020, France compétences s'était donc rapproché du bailleur afin de négocier les conditions de sortie du bail initial. Au terme de ces négociations, qui ont fait l'objet d'échanges avec la DGEFP, la Direction du budget, la Direction Régionale de la Politique Immobilière de l'État et le service local du domaine de Paris, un avenant au bail de France compétences a été signé le 17 juin 2020, permettant une prolongation du bail initial avec deux options de sortie : 31 décembre 2021 ou 30 mars 2022.

Depuis décembre 2020, France compétences est accompagné par un prestataire externe pour la recherche d'une nouvelle implantation plus fonctionnelle, plus économique et lui permettant d'absorber la croissance de ses effectifs.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'institution sera présenté au Conseil d'administration avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021.



11 rue Scribe - 75009 Paris  
01 81 69 01 40

SUIVEZ-NOUS SUR :   

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)